

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047)

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'agrandir un secteur d'affectation « Grand équipement institutionnel » à même un secteur d'affectation « Couvent, monastère ou lieu de culte » pour permettre l'aménagement d'un centre culturel et communautaire dans le bâtiment existant sis au 12225, rue Grenet – Lot 5 890 319 et partie du lot 5 890 320 du cadastre du Québec – Dossier 1191066011.

AVIS est par les présentes donné :

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption, à sa séance ordinaire du 7 juin 2022, d'un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), tiendra une assemblée publique de consultation le mercredi 29 juin 2022, à 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4).

Résumé du projet de règlement

Le projet de règlement vise à remplacer une partie d'un secteur d'affectation « Couvent, monastère ou lieu de culte » par un secteur d'affectation « Grand équipement institutionnel » sur la carte intitulée « L'affectation du sol » du Plan d'urbanisme. Cette modification a pour but de permettre la réalisation d'un projet de centre culturel et communautaire dans le district de Bordeaux-Cartierville, au 12225, rue Grenet. Ce centre culturel et communautaire est une propriété de la Ville de Montréal et sera géré par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement de même que le résumé peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/ahuntsic-cartierville.

Fait à Montréal, le 14 juin 2022

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauevert